

OPTIMISER LA GESTION DES SINISTRES DDE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA085	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1861,00 €

LIEUX ET DATES :**PARIS**

- Du 05/06/2024 au 06/06/2024

OBJECTIFS

- Appliquer les règles de droit commun dans le gestion des sinistres dégât des eaux afin de pouvoir déterminer les responsabilités et exercer les recours, hors convention
- Adopter une démarche méthodologique dans l'instruction des sinistres dégâts des eaux, en droit commun

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants s'entraînent à partir de cas pratiques pour déterminer les responsabilités. Ils s'appuient sur les décisions arbitrales de la profession, sur le code civil et la jurisprudence.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Identifier les obligations des parties lors d'un sinistre dégâts des eaux
 - 1. Obligations pesant sur le bailleur
 - 2. Obligations pesant sur le preneur
- B. Relations juridiques dans un immeuble en copropriété
 - 1. Responsabilité extra contractuelle visée au code civil
 - 2. Loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis
- C. Adopter une démarche méthodologique dans l'instruction des sinistres dégâts des eaux en droit commun
 - 1. Causalité et responsabilité
 - 2. Notion de force majeure dans les sinistres dégâts des eaux
 - 3. Expertise
- D. Identifier les obligations des parties : les dispositions du code civil relatives aux obligations des entreprises
 - 1. Responsabilité de droit commun
 - 2. Louage d'ouvrage, prestation de service, contrat d'entreprise
 - 3. Construction d'ouvrage
 - 4. Contrat de vente

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation MRH - MRI - MRP confirmés
Gestionnaires protection juridique

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.
AA041 - AA036

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1861,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 16:39